

## Annexe 2 – Arrêté relatif à la création d'une commission consultative mixte interdépartementale

Arrêté du [date de l'arrêté] relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale [choisir : de l'académie / des département(s)] de [préciser]

Le recteur de [préciser]

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R. 914-5 ; R. 914-6 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2026 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Arrête :

Article 1 – Il est créé auprès du recteur une commission consultative mixte interdépartementale ayant compétence en application des articles R. 914-5 et R. 914-6 du Code de l'éducation pour donner un avis sur les questions individuelles intéressant les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré [choisir : de l'académie / du/des département(s)] de [préciser].

Article 2 – La commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres ayant la qualité de membre.

Compte tenu d'un effectif de maîtres observé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

1° Membres représentants titulaires des maîtres : [préciser A] ;

2° Membres représentants titulaires de l'administration : [égal à A] ;

La commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

Article 3 – Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du Code de l'éducation.

Article 4 – Le [titre de la ou des autorités] est [sont] chargé[s] de l'exécution [chacun en ce qui le concerne] du présent arrêté, qui sera publié.

À ....., le .....

[Signature de l'autorité concernée]